

SANTÉ

LES URGENCES MEDICALES : DES SERVICES SOUS PRESSION



EVOLUTION DU MARCHE ET DES POLITIQUES DE REMUNERATION

Depuis plus de six mois, personnel soignant et Médecins protestent contre la dégradation de leurs conditions de travail, qui ne cesse de s'accroître face à la saturation des services d'urgences.

En effet, les urgences ont pour but de prendre en charge 24h/24 et 7j/7 prioritairement les patients dont les besoins de soins sont immédiats, susceptibles d'engager le pronostic vital. Depuis quelques années, le nombre annuel de passages a fortement augmenté, atteignant plus de 21 millions en 2018, soit le double en 20 ans, créant par conséquent des tensions au sein des services d'urgences.

Les principales causes de cette saturation sont notamment le vieillissement de la population, le recul de la médecine de ville, la médecine ambulatoire qui souhaite que les patients sortent de l'établissement hospitalier le jour même, et d'autres raisons liées à l'organisation du service des urgences.

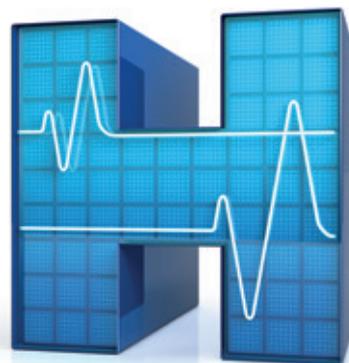
Face à cette situation, les Urgentistes sont confrontés à une surcharge de travail et des conditions de travail difficiles. Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé a décidé de consacrer 750 millions d'euros jusqu'en 2022 pour désengorger les urgences et recruter du personnel médical.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, une prime individuelle de risque de 100 euros net mensuel a été mise en place pour tous les professionnels des urgences.

Il est de plus en plus difficile d'attirer des candidats aux urgences, compte tenu de la situation actuelle des Centres hospitaliers. En effet, au sein des hôpitaux, les conditions salariales sont fixées par des grilles tandis que dans le privé les Médecins ont une rémunération plus avantageuse. Du reste, les candidats sont de plus en plus attirés par l'intérim médical ou des postes en temps partiel, au détriment des postes pérennes.

QUELLE VISION POUR L'AVENIR ?

Afin de remédier à la pénurie de Médecins en France et aux déserts médicaux, le gouvernement déploie d'importants moyens pour développer la télémédecine dans le but de remédicaliser certains territoires. Cette pratique permettra à long terme d'améliorer l'accès aux soins pour tous ainsi que leur organisation.



COMPETENCES LES PLUS RECHERCHEES

- **Connaissances générales et techniques sur les soins, le corps et la psyché**
- **Assiduité**
- **Relationnel**
- **Discrétion**
- **Résistance au stress**

FOCUS JOB

Infirmier D.E.

Responsable de la prise en soins globale, il intervient au niveau physiologique (en dispensant des soins de nature préventive, curative ou encore palliative ayant pour objectif le maintien et la promotion de la santé) et psychologique (en faisant le lien entre le milieu hospitalier et les patients, l'Infirmier D.E. est un véritable soutien moral pour ces derniers et leurs familles). Leur métier ne s'arrête pas là puisque les Infirmiers sont parfois amenés à éduquer et sensibiliser différentes populations autour du domaine de la Santé.

Si la majorité des Infirmiers se retrouvent dans des établissements hospitaliers privés ou publics, ils peuvent également exercer à domicile, dans des entreprises, des écoles, des crèches ou des EHPAD, etc. En autonomie ou en collaboration, les métiers d'Infirmiers sont en constante évolution et les spécialisations sont légions.

Enfin, pour devenir Infirmier, 3 ans de formation en IFSI et de nombreux stages pratiques sont requis.

0 A 3 ANS		3 A 5 ANS		5 A 8 ANS		> 8 ANS
25	27	27	30	30	35	NS

GRILLES DE REMUNERATION

INDUSTRIE

	0 A 3 ANS		3 A 5 ANS		5 A 8 ANS		> 8 ANS
Médecin du travail	80	90	90	100	100	120	NS
Infirmier(e) du travail	33	38	38	42	42	46	NS

SANITAIRE

	0 A 3 ANS		3 A 5 ANS		5 A 8 ANS		> 8 ANS
Directeur d'établissement	55	60	60	80	80	100	NS
Adjoint de direction	40	45	45	50	50	65	NS
Médecin généraliste	75	80	85	90	90	95	NS
Médecin Physique et de Réadaptation (MPR)	90	100	100	110	110	120	NS
Médecin gériatre	80	90	90	95	95	100	NS
DSI	42	45	45	55	55	70	NS
Chef de bloc	42	45	45	55	55	70	NS
Cadre de santé	35	40	40	45	45	50	NS
Kinésithérapeute	30	34	34	36	36	40	NS
IBODE	27	30	30	35	35	40	NS
Puéricultrice	30	35	35	37	37	39	NS
IADE	35	40	40	45	45	50	NS
IDE	25	27	27	30	30	35	NS
Pharmacien Hospitalier	50	60	60	70	70	75	NS
Aide-soignant	20	22	22	24	24	26	NS
Manipulateur Radio	27	30	30	35	35	40	NS

SSR (SOINS DE SUITES & DE READAPTATION)

	0 A 3 ANS		3 A 5 ANS		5 A 8 ANS		> 8 ANS
Directeur d'établissement	50	55	55	65	65	80	NS
Adjoint de direction	40	45	45	50	50	65	NS
Médecin psychiatre	90	95	95	100	100	105	NS
Médecin généraliste	75	80	80	90	90	95	NS
Médecin coordonnateur	85	90	90	95	95	100	NS
Médecin gériatre	80	85	85	90	90	95	NS
Chef de service	32	35	35	40	40	50	NS
Cadre de santé	35	38	38	45	45	50	NS

MEDICO-SOCIAL

	0 A 3 ANS		3 A 5 ANS		5 A 8 ANS		> 8 ANS
Directeur d'établissement	45	50	50	55	55	65	NS
Adjoint de direction	34	36	36	40	40	46	NS
Psychiatre	75	85	85	95	95	100	NS
Médecin généraliste	70	80	80	90	90	95	NS
Médecin coordonnateur	85	90	90	95	95	100	NS
Chef de service	32	40	40	45	45	50	NS
Educateur spécialisé	25	30	30	35	35	45	NS
Educateur jeunes enfants	22	24	24	26	26	28	NS
Psychologue	24	26	26	30	30	35	NS
Moniteur / Educateur	20	23	23	25	25	30	NS

REEDUCATION

	0 A 3 ANS		3 A 5 ANS		5 A 8 ANS		> 8 ANS
Ergothérapeute	25	30	30	32	32	38	NS
Psychomotricien	25	30	30	32	32	38	NS
Orthophoniste	27	32	32	36	36	40	NS
Kinésithérapeute	30	34	34	36	36	40	NS

Les rémunérations présentées ci-dessus sont nationales et issues du secteur privé.

Il faut compter 15% de rémunération en moins sur l'ensemble des métiers cités sur le secteur public